



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ville

Question écrite n° 28481

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur l'évolution, dans son domaine de compétences, du plafond des autorisations d'emplois entre 2013 et 2014, exprimée en équivalents temps plein travaillé.

Texte de la réponse

Le plafond d'emplois, dans le domaine de compétence du ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, est porté par le programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative », relevant du ministère en charge des affaires sociales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28481

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5746

Réponse publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1335